

ME	Procès-verbal Séance du Conseil d'établissement de l'école Guy-Drummond
MVS	
	CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS Établissement : Guy-Drummond Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Guy-Drummond tenue le 17 décembre à 18h30 à l'école et par TEAMS. SONT PRÉSENTS : (é)=école (T)Teams Magdalena Zdebik, parent (é) Manuela-Elvira Vlad-Sabie, directrice (é) Marie-Frédérique Biron, présidente/parent (é) Nadine Desjardins, enseignante(T) Caroline Lussier, enseignante (T) Elizabeth Villeneuve, parent (é) Yves Plourde, parent (é) Selene Rivas-Cruz, enseignante (T) Ghazal Sarmadi Rad, enseignante anglais(é) Julie Brulé, éducatrice en milieu scolaire (T) Annie Perreault, psychoéducatrice (T) Emmanuelle Deneault, vice-présidente, parent (é) Véronique Laberge Gaudin, parent (é) 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM La réunion débuta à 18h31. 2. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (15 minutes) Pas de question 3. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS Tous les documents ont été transmis aux membres lors de la convocation. 4. MODIFICATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR Il est proposé par Yves Plourde, et résolu: Que l'ordre du jour de la séance du 17 décembre 2024 du conseil d'établissement soit adopté tel que déposé. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ME	Procès-verbal Séance du Conseil d'établissement de l'école Guy-Drummond  ÉCOLE INTERNATIONALE GUY-DRUMMOND
MVS	
	5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 22 octobre 2024 L'approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 22 octobre 2024 est proposée par Marie-Frédérique Biron. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. 6. POINTS DE LA DIRECTION : <u>Sujets à adopter</u> 6.1. Budget annuel 2023-2024(R13) RÉSOLUTION # 13 Reddition des comptes budgétaires : Année financière 2023-2024 ATTENDU QUE L'article 96,24 de la L.I.P prévoit que : Le directeur d'école prépare le budget annuel de l'école, le soumet au conseil d'établissement pour adoption, en assure l'administration et en rend compte au conseil d'établissement. ATTENDU QUE Les résultats de l'année 2023-2024 sont maintenant finalisés; ATTENDU QUE Le rapport déposé par la direction de l'école SUR PROPOSITION DE Yves Plourde secondé par Marie-Frédérique Biron Il est résolu de prendre acte du rapport de reddition de comptes budgétaires (rapport analytique détaillé) pour l'année financière 2023-2024 tel que présenté par la direction de l'école, et de mandater la direction à le transmettre à la direction du service des ressources financières du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys 6.2. Budget annuel du Conseil d'établissement (R16) Proposition : réallouer le fond de reconnaissance pour le personnel de l'école Résolution # 16 BUDGET ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ATTENDU QUE le Conseil d'établissement doit adopter conformément aux articles 66 et 108 de la Loi sur l'instruction publique le budget annuel du Conseil, Sur proposition dûment faite par : Yves Plourde Appuyée par _____, et adoptée IL EST RÉSOLU : • QUE le budget du Conseil d'établissement de l'école Guy-Drummond soit utilisé comme suit : La somme de 375,00 \$ utilisée pour un souper lors de la rencontre du _____

ME	Procès-verbal Séance du Conseil d'établissement de l'école Guy-Drummond
MVS	
	<u>Sujets à approuver</u> 6.3. Sorties et bris d'horaire (R14) RÉSOLUTION # 14 SORTIES ÉDUCATIVES ET BRIS D'HORAIRE ATTENDU qu'il est des fonctions et pouvoirs du Conseil d'Établissement d'approuver les changements à l'horaire de l'élève, tel que le stipule l'article 87 LIP; Sur proposition dûment faite, appuyée par Véronique Laberge Gaudin, et adoptée à l'unanimité, IL EST RÉSOLU : • QUE le Conseil d'établissement de l'école Guy-Drummond approuve les sorties pour activités intégrées pour une partie de l'année scolaire 2022-2023 de l'établissement tel que présentées par la direction. 6.4 Addenda (R15) Résolution # 15 ADDENDA SORTIES ÉDUCATIVES ET BRIS D'HORAIRE ATTENDU qu'il est des fonctions et pouvoirs du Conseil d'Établissement d'approuver les changements à l'horaire de l'élève, tel que le stipule l'article 87 LIP ; Sur proposition dûment faite et adoptée à l'unanimité le 12 novembre 2024, IL EST RÉSOLU QUE : Les sorties sont donc APPROUVÉES dans le respect des règles de LIP ainsi que les Règles de régie interne de l'École Guy-Drummond. Également, il y a la mention pour la création du comité de parents utilisateur du Service de Garde.

ME	Procès-verbal Séance du Conseil d'établissement de l'école Guy-Drummond  ÉCOLE INTERNATIONALE GUY-DRUMMOND
MVS	
	Sujets d'information : 6.5. Qualité de l'air à Guy-Drummond Magdalena souhaite faire un suivi concernant sa demande sur une possible installation des purificateurs d'air dans les classes. Le CSSMB en n'installe pas, car selon eux les recherches ne démontrent pas le bienfait. Manuela va informer le CSSMB qu'on va en installer et en faire l'entretien. Manuela va nous revenir. 6.6. Centenaire de l'école-Capsule du temps Nadine explique que les classes pourront participer au projet : Capsule du temps. 6.7. Processus d'admission 2025-2026 Manuela mentionne que 124 parents ont participé à la rencontre d'information du 5 décembre dernier. 6.8. Cour d'école-Sondage auprès des élèves Manuela explique que le projet cour d'école aura lieu en 2026-2027. L'École a reçu 100 000\$. Il y aura un sondage auprès des élèves pour leurs intérêts. 6.9. Visite IB et validation école 240 (aux fins d'un projet particulier) Manuela explique que la prochaine visite IB 9-10 avril 2026. Nous avons une année supplémentaire en raison de la grève pour remplir les questionnaires. 6.10. Formation nouveaux membres CE Les nouveaux membres du conseil d'établissement doivent suivre dans les plus brefs délais la formation en ligne obligatoire élaborée à leur intention par le ministre de l'Éducation. Un sondage sera transmis afin de s'assurer que cette obligation soit rencontrée. 7. Points du délégué au Comité de parents (15 minutes). 8. Yves explique qu'il y a eu 2 rencontres dernièrement.

ME	Procès-verbal Séance du Conseil d'établissement de l'école Guy-Drummond
MVS	
	Plomb dans l'eau : uniquement les fontaines d'eau qui sont vérifiées. (pas lavabo) 9. Levée de la réunion à 20h10 Tous les sujets à l'ordre du jour, ayant été traités; Il est proposé par Marie-Frédérique Biron et résolu : QUE la séance soit levée. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. Prochaine rencontre : 21 janvier 2025 _____ _____ La présidente La direction